

Démarchage téléphonique

Une liste rouge dès juin



Démarchage téléphonique

Bon nombre de Français vont être ravis...

soulagés des appels proposant l'installation de fenêtres, de chaudières, des recommandations d'économie d'énergie, de visite gratuite d'experts en tout genre,

A compter du 1er juin, les professionnels ayant recours au démarchage téléphonique pour de la prospection commerciale ne pourront plus démarcher les numéros indiqués sur une liste d'opposition.

Cette liste d'opposition au démarchage téléphonique sera mise en place en juin, a annoncé mercredi la secrétaire d'État au Commerce, Martine Pinville, après la désignation de la société Opposetel pour gérer ce nouveau service qui sera gratuit. Les inscriptions s'effectueront à partir du 1er juin, par courrier ou sur internet et son application sera effective un mois plus tard, précise le communiqué.

Les professionnels qui passeraient outre risqueront jusqu'à 75.000 euros d'amende.

Promise par la majorité depuis 2013, la création de cette liste a été votée dans le cadre de la loi Hamon sur la consommation du 17 mars 2014. Le gouvernement avait annoncé sa mise en place pour l'automne 2015 avant d'en repousser la date